

Priorité à une vision régionale et à l'environnement

VALÉRIE LÉPINE

Le 27 novembre dernier, Bruno Laroche, maire de Saint-Hippolyte, a été élu par le conseil des maires au poste de préfet de la MRC Rivière-du-Nord. Durant son mandat de deux ans, il compte miser sur la concertation et sur une vision régionale des enjeux pour arriver à un développement cohérent de la MRC.

Rencontré en entrevue le 10 janvier dernier, M. Laroche a fait part au *Journal* de ses motivations, de ses objectifs et des problématiques régionales qu'il souhaite résoudre durant son mandat.

Motivation à se présenter comme préfet

Après cinq mandats (trois comme conseiller municipal et deux comme maire de Saint-Hippolyte), Bruno Laroche déclare que le poste de préfet est un peu comme l'aboutissement de sa vie politique.

Il affirme aussi que le poste de préfet lui permet d'avoir un pouvoir de représentation plus grand puisque la MRC Rivière-du-Nord compte quelque 118 000 citoyens. Il a aussi pris conscience de l'importance de travailler de façon régionale, notamment avec son implication dans le dossier du projet de loi sur les mines (projet de loi 70). Ce projet de loi donnera d'ailleurs le droit exclusif aux MRC d'inscrire dans leur schéma d'aménagement quels terri-

toires sont incompatibles avec l'exploitation minière.

Objectifs généraux

Bruno Laroche affirme qu'il veut « coordonner les Municipalités au point de vue régional afin de réaliser des actions communes, éliminer les chevauchements et travailler de façon concertée au développement économique et social de la MRC. » Il serait possible selon lui de créer des régies pour certains services et de regrouper certains achats pour éviter les chevauchements dans les dépenses.

Cette optique régionale l'avait motivé à créer au printemps 2013 (avant même d'être nommé préfet), une table de concertation sur l'aménagement des sentiers de VTT/motoneiges entre les villes de Saint-Hippolyte, Saint-Calixte et Sainte-Sophie pour éviter que les municipalités travaillent en silo.

Monsieur Laroche affirme d'ailleurs que les maires sont de plus en plus ouverts au travail concerté. Le

dossier du transport adapté et collectif (TAC) en est un bel exemple. Il considère que les quatre Municipalités qui collaborent à ce projet (Prévost, Sainte-Sophie, Saint-Colomban et Saint-Hippolyte) ont réalisé des économies considérables en s'associant pour établir ce service, en plus, selon lui, d'améliorer la qualité de vie des citoyens tout en respectant leur capacité de payer.

Dossiers prioritaires

Le préfet Laroche souhaite d'abord travailler sur le schéma d'aménagement de la MRC pour qu'il se conforme aux exigences du ministère. Pour ce faire, les plans d'urbanisme de Sainte-Sophie et Saint-Hippolyte devront être complétés pour être intégrés à ce schéma.

Le dossier de la circulation problématique (congestion quotidienne) au niveau de la route 117 et du chemin des Hauteurs le préoccupe aussi et il tentera d'y remédier durant son mandat.

Puisque l'environnement est selon lui un enjeu majeur pour les Laurentides, il compte trouver des alternatives au développement résidentiel à outrance. « Avec le développement des municipalités, on est en train de s'auto-pelure-de-banaiser [sic]. Les municipalités ont une vision très psychocentrique sans

nécessairement tenir compte des conséquences à long terme », dit-il. La preuve est faite selon lui que cette vision du développement est néfaste à long terme et que pour favoriser un développement plus cohérent, on doit devenir plus créatif au niveau budgétaire. Il est conscient que les revenus des Villes proviennent principalement des taxes résidentielles, mais il est convaincu qu'il y a d'autres façons pour les Municipalités d'être rentables.

Préfet élu au suffrage universel

Monsieur Laroche milite depuis deux ans pour que la MRC Rivière-du-Nord ait un préfet élu au suffrage universel, comme sa voisine la MRC des Pays-d'en-haut. Il affirme d'ailleurs que les maires du conseil de la MRC Rivière-du-Nord semblent tous d'accord avec le principe.

Plusieurs arguments motivent sa position. « Le principe d'être préfet quand on est élu par une ville [peut avoir pour conséquence d'être] très près du conflit d'intérêt. [...] [Par contre], le fait d'être élu au suffrage universel fait en sorte qu'on est tri-



Bruno Laroche, maire de Saint-Hippolyte et nouveau préfet de la MRC Rivière-du-Nord.

butaire de l'ensemble de la population. Un préfet élu aurait une obligation de résultat qu'on a moins aujourd'hui. » Dans le système actuel, le préfet (qui est aussi maire) doit partager ses énergies entre sa municipalité et la MRC, ce qui l'oblige à s'absenter souvent de sa Municipalité pour aller travailler sur les dossiers régionaux à Saint-Jérôme; son travail au niveau municipal peut ainsi en souffrir.

Pour conclure, Bruno Laroche assure que les séances du conseil de la MRC seront traitées comme des assemblées publiques et que tous les citoyens y seront les bienvenus. Ces séances ont lieu chaque mois, le troisième mercredi, à 14 h, à l'hôtel de région de Saint-Jérôme.




YOUPI, ON SE MARIE !

MAIS AVEZ-VOUS PENSÉ AUX CONSÉQUENCES JURIDIQUES DU MARIAGE ?

L'une des premières conséquences du mariage est la création d'un **patrimoine familial**. Ce patrimoine, applicable à **tous les époux**, est composé des biens suivants :

- Les résidences de la famille, tant principales que secondaires ;
- Les meubles contenus dans ces résidences ;
- Les véhicules utilisés par la famille ;
- Les régimes d'épargne-retraite, les fonds de pension et les rentes.

Au moment du **divorce** ou du **décès**, la loi prévoit que la valeur nette de ces biens devra être partagée également entre les époux. Toutefois, la loi permet d'effectuer certaines **déductions** de cette valeur nette.

Il serait donc avisé de consulter votre notaire afin de dresser la liste des biens possédés par les futurs époux et leur valeur au moment du mariage et ce, afin de fixer le montant de ces déductions.

POUR Y VOIR PLUS CLAIR, CONSULTEZ VOTRE NOTAIRE !



M^e Sophie LAPIERRE et M^e Amélie LEMAY
 2701, boul. du Curé-Labelle, Prévost (Québec) J0R 1T0
 450 335-1222



HORAIRE - HIVER 2014

Inscriptions en tout temps, essai gratuit

LUNDI	MARDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
9 h à 10 h 15 Hatha yoga tous niveaux Isabelle	9 h à 10 h Stretching accent/souplesse Isabelle	9 h à 10 h 15 Hatha yoga tous niveaux Isabelle	9 h à 10 h Stretching accent/souplesse Isabelle	9 h 30 à 10 h 30 Super Work-out Isabelle et Brigitte
10 h 30 à 11 h 30 Intervalle et tonus Isabelle	10 h 30 à 11 h 30 Cardio-tonus Loisirs ville de St-Hippolyte Isabelle	10 h 30 à 11 h 30 Body Design fesses et abdos Isabelle		
12 h à 12 h 45 Ville de St-Hippolyte Isabelle		12 h à 12 h 45 Ville de St-Hippolyte Isabelle	12 h 30 à 13 h 15 Ville de St-Hippolyte Isabelle	
18 h 30 à 19 h 30 Body design tonus musculaire Isabelle		18 h 30 à 19 h 30 Intervalle et Tonus Isabelle et Brigitte		
20 h à 21 h 15 Hatha yoga tous niveaux Isabelle		20 h à 21 h 15 Hatha yoga flow tous niveaux et inter. Isabelle		

2886 A. Boul. Curé-Labelle, Prévost

studio yoga belle énergie
450-675-2877